

Distribution de trousse d'économie d'énergie et de consommation d'eau gratuite

En fonction des objectifs visés pour les prochaines années à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable et afin d'y répondre efficacement, la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup a entrepris des actions et trouvé des incitatifs financiers, notamment en offrant aux résidents des produits d'efficacité énergétique permettant d'économiser l'eau à domicile.

Pour un premier essai, la Municipalité remettra aux cinquante (50) premiers citoyens qui en feront la demande, une trousse d'économie d'eau potable préparée par Solutions Ecofitt.

Pour les abonnés du réseau d'aqueduc, cette trousse vous est offerte gratuitement (limite 1/résidence). Pour les citoyens ayant leur puits privé, cette trousse est en vente au cout de 15 \$ taxes incluses.

Cette trousse contient :

- Pomme de douche à débit réduit qui permet d'économiser 20 % plus d'eau qu'une pomme de douche standard;
- Aérateur pour robinets;
- Un sac de réservoir de toilette permettant d'économiser à chaque chasse d'eau;
- Des pastilles de teinture pour la détection de fuites.

Cette trousse de base vous permet une économie d'eau de plus de 40 % et plus de 770 kWh/année soit une économie d'environ 55 \$.

Pour vous inscrire et obtenir une trousse, vous devez communiquer avec la Municipalité au numéro 418-497-3394 poste 200.

Stratégie d'économie d'eau potable

Le 28 mars 2011, le gouvernement du Québec lançait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie). Pour l'ensemble du Québec, la Stratégie vise, d'ici le 1^{er} avril 2017, une réduction d'au moins 20 % de la quantité d'eau distribuée ainsi qu'une réduction des pertes d'eau par fuites à un maximum de 20 % du volume total d'eau produit et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre.

La réduction de la quantité d'eau distribuée se traduit non seulement par une meilleure conservation de cette ressource, mais aussi par des économies d'argent pour les municipalités et le gouvernement. Ainsi, concrètement, la réduction de la consommation d'eau peut permettre, d'une part, de réduire les coûts d'exploitation (électricité, produits chimiques) et, d'autre part, de retarder, voire éliminer des investissements importants reliés à l'approvisionnement et à la distribution de l'eau potable ainsi qu'à la collecte et au traitement des eaux usées. Sur une période de vingt ans, la Stratégie permettra des économies brutes de l'ordre de deux-milliards de dollars.

La Stratégie comprend cinq mesures s'adressant aux organismes municipaux, soit :

- **Mesure 1 :** Produire un état de la situation, un plan d'action et une réglementation sur l'eau potable pour le 1^{er} avril 2012. Par la suite, mettre à jour l'état de situation et le plan d'action pour le 1^{er} avril de chaque année;
- **Mesure 2 :** Mesurer la production et la distribution d'eau avec débitmètres étalonnés et produire un bilan sommaire de l'usage de l'eau pour le 1^{er} avril 2012. Par la suite, mettre à jour pour le 1^{er} avril de chaque année. Si requis, mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites à compter du 1^{er} avril 2012;
- **Mesure 3 :** Si les objectifs ne sont pas atteints au 1^{er} avril 2014, s'engager à installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et estimer la consommation résidentielle pour le 31 décembre 2016;
- **Mesure 4 :** Si les objectifs ne sont pas atteints au 1^{er} avril 2017, mettre en place une tarification adéquate;
- **Mesure 5 :** Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal pour le 1^{er} avril 2012. Par la suite, présenter la mise à jour du rapport pour le 1^{er} avril de chaque année.

Plan d'action de la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Afin de répondre aux objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup poursuit ses actions entreprises en 2012. Voici les mesures déjà entreprises par la Municipalité ou prévues pour 2013 dans le plan d'action :

- Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation de l'eau potable;
- Installer des points d'alimentation en eau brute pour l'arrosage de fleurs et platebandes;
- Offrir à la population la possibilité de faire le remplissage en eau brute de leur piscine par le biais de notre service incendie. Pour les abonnés au réseau d'aqueduc, le service est gratuit et pour ceux situés à l'extérieur du réseau, le coût minime de 100 \$ est facturé;
- Offrir gratuitement aux abonnés du réseau d'aqueduc, une trousse d'économie d'eau potable et à prix modique pour les contribuables situés hors du réseau;
- Mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites;
- Afficher sur le site Internet de la Municipalité et dans le « Journal municipal Saint-Hubert en Bref » des informations quant aux bonnes pratiques d'utilisation de l'eau potable.
- Sensibiliser les utilisateurs pour adopter des bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation de l'eau potable. Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.
- Sensibiliser le personnel à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.
- Sensibiliser les propriétaires de piscine à un contrôle adéquat du niveau et de la qualité de l'eau afin d'éviter les remplissages inutiles.

Sensibilisation de la population à l'économie d'eau

Tant sur le plan environnemental qu'économique et social, les citoyens comme les organisations doivent participer à la préservation de l'eau potable. Bien que cette ressource essentielle à la vie soit facilement accessible aujourd'hui au Québec, il est

primordial d'y accorder une attention particulière pour que les générations futures puissent aussi en jouir.

Voici quelques conseils pour un arrosage responsable :

- Maintenir un gazon plus long. Celui lui permet de mieux résister à la prolifération de vers blancs et de conserver meilleure allure et humidité;
- Limiter l'arrosage de la pelouse en période de canicule. Celle-ci entre en dormance et est peu gourmande;
- Nettoyer entrée, allée et patio à l'aide d'un balai;
- Couvrir la piscine et contrôler adéquatement le niveau et la qualité de son eau afin d'éviter les remplissages inutiles et s'assurer de son étanchéité;
- Maintenir la plomberie en bon état et réparer les fuites.
- La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), en association avec le Réseau environnement, a mis en ligne un outil d'information pour rendre le jardinage encore plus environnemental en donnant des stratégies d'arrosage qui permettent d'économiser l'eau potable. Consultez le site Web www.arrosageeteconomiedeau.org pour des trucs et conseils selon le type de plantes.